

Fiche de mesure N° 150840 - Synthèse

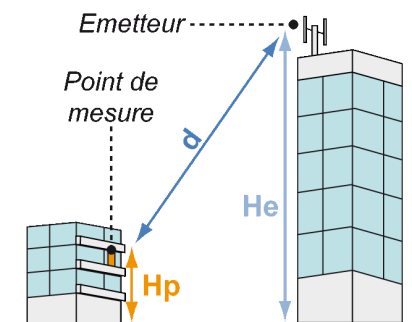
Mesuré réalisée le 06/12/2018 à 14:28
 Par le laboratoire EXEM
 Localisation du point de mesure Camp de la falaise, 59131, ROUSIES

Réf. dossier MCR 125034
 Réf. rapport laboratoire R_SO6944_2_2

Environnement Rue / Route / Parking
 Mesure effectuée A l'extérieur
 Mesure effectuée suivant le protocole ANFR/DR/ANFR/DR 15-4

Positionnement des émetteurs visibles du point de mesure

Hp (hauteur du point de mesure) : 1.50 m



(Schéma type : dans certains cas, Hp est supérieur ou égal à He)

Emetteurs visibles du point de mesure	He (hauteur de l'émetteur)	d (distance point de mesure/émetteur)
Radiotéléphonie	21 m	114 m
Radiodiffusion	38 m	121 m
Radiotéléphonie	47 m	121 m
Radiotéléphonie	55 m	125 m
Radiodiffusion	60 m	126 m
Autres	71 m	132 m

Conclusion du rapport de mesure

Le rapport de mesure conclut au **respect** des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Résultat de l'évaluation globale de l'exposition (cas A du protocole)

Le niveau global d'exposition est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des émetteurs environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure.

Niveau global d'exposition : 3.5 V/m

Rappel : la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 3 mai 2002 est 28 V/m.

Résultat de l'évaluation détaillée de l'exposition (cas B du protocole)

Une évaluation détaillée de l'exposition a été réalisée. Le résultat de ces mesures détaillées est présenté agrégé par service (colonne mesure), suivi, le cas échéant, du résultat d'un calcul d'extrapolation (colonne extrapolation). Seuls les résultats de mesure supérieurs à 0,05 V/m sont mentionnés.

Service	Bande de fréquence (MHz)	Mesure	Extrapolation	Valeur limite la plus faible du service
Services HF	0,1-30	-		28.00 V/m
PMR (Réseaux radio mobile professionnels)	30-87,5 (hors TV)	-		28.00 V/m
Radiodiffusion sonore (FM – RNT)	87,5-108/174-223	3.57 V/m		28.00 V/m
PMR - balises	108– 880/921–925	-		28.00 V/m
TV	47-68/470-790	0.26 V/m		28.00 V/m
TM 700 (Téléphonie Mobile en 700 MHz)	703-788	-	-	36.00 V/m
TM 800	791-821	0.18 V/m	-	39.00 V/m
TM 900	925-960	0.36 V/m	-	41.00 V/m
Radars - balises - FH	960-1710	-		42.00 V/m
TM 1800	1805-1880	0.12 V/m	-	58.00 V/m
DECT (Téléphone domestique)	1880-1900	-		59.00 V/m
TM 2100	2100-2170	0.08 V/m	-	61.00 V/m
TM 2600	2620-2690	0.08 V/m	-	61.00 V/m
Radar - BLR (Wimax)- FH	2200-6000 (hors Wi-Fi et TM)	-		61.00 V/m
Réseaux locaux radioélectriques ou Wifi	2400-2483/5150-5350/5470-5 ..	-		61.00 V/m
Niveau total d'exposition pour les services considérés		3.61 V/m		

Avertissement

Pour les mesures réalisées selon le protocole v3, le niveau mesuré dans la bande 921-925 MHz (service de téléphonie mobile pour les réseaux ferrés) est indiqué dans le service TM 900. Le niveau mesuré dans la bande 700 MHz (service de téléphonie mobile) est indiqué dans le service TV. Le niveau mesuré dans la bande 2600 MHz (service de téléphonie mobile) est indiqué dans le service radar-BLR-FH, conformément au tableau des services dans cette version.